

# ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

OISE

## CIRCULAIRE SAISON SPORTIVE 2024-2025

### REFORME DES AFFILIATIONS & LICENCES

### INFORMATIONS



# SOMMAIRE

- Pg 3 : Courrier de rentrée
- Pg 4 : Qui sommes-nous ?
- Pg 5 : Avantages et outils d'une affiliation à l'UFOLEP
- Pg 6-9 : Trois évolutions majeures ; affiliation – licence - assurance
- Pg 10 : Rappels pour les affiliations & les licences
- Pg 11 : Certificat médical
- Pg 12 : Mise en place des calendriers cyclo-cross, sport de nature, athlétisme-cross 2024/2025

## CAHIER CENTRAL

- Pg 13 : Fiche d'inscription d'une manifestation au calendrier Sport de nature
- Pg 14 : Les besoins en formation
- Pg 15 : Fiche de réservation de matériel
- Pg 16 : Imprimé de demande de récompense départementale
- Pg 17 : Imprimé de demande de récompense nationale
  
- Pg 18-19 : Les dispositifs UFOLEP
- Pg 20 : Vie sportive : mutations / activités cyclistes
- Pg 21 : Vie sportive : vélo éducatif / organisateurs de manifestation
- Pg 22 : Labellisation des associations
- Pg 23 : Service civique
- Pg 24 : Bénévoles : défiscalisation des frais
- Pg 25 : Les formations 2024-2025
- Pg 26 : Pass 'sport du ministère des sports
- Pg 27 : Pass Sport citoyen du Conseil départemental de l'Oise

Beauvais, 24 juillet 2024

**A l'attention des dirigeant(e)s associatifs**

Cher(e)s ami(e)s,

Bienvenue à l'UFOLEP pour la saison 2024-2025 !

Cette saison sera marquée par trois réformes majeures :

- Différentes catégories d'affiliations sont désormais possibles;
- Modification des différentes licences proposées;
- Une nouvelle assurance.

Il est désormais impossible de dissocier l'assurance de la licence.

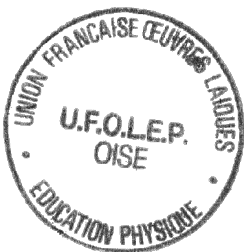
Vous trouverez dans cette circulaire toutes les informations détaillées et plus encore !

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous souhaitons de passer une excellente saison sportive !

Cordialement,

L'équipe départementale UFOLEP Oise



# Qui sommes-nous ?

« 1ère fédération sportive multisports affinitaire de France, agréée par le Ministère des Sports et membre du Comité National Olympique et Sportif Français, l'UFOLEP présente une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain. »

## S'affilier à l'UFOLEP c'est :



ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE

REDUIRE LES INEGALITES D'ACCES AU SPORT

EDUQUER PAR LE SPORT

INSERER SOCIALEMENT ET PROFESSIONNELLEMENT

## La Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement est un réseau associatif engagé pour l'éducation de tous, tout au long de la vie. Elle regroupe, à travers **103 fédérations départementales**, près de **30 000 associations locales** présentes dans **24 000 communes** et représentant **1,6 million d'adhérents**.

**Conformément** aux accords de Creil (1971), **toute association ou structure s'affiliant à la fédération départementale et désirant pratiquer une ou pour plusieurs activités sportives doit s'affilier à l'Ufolep** (y compris pour la danse sportive et la randonnée).

## L'UFOLEP de l'Oise





Des outils et services pour vous accompagner et faciliter votre quotidien de dirigeant associatif



## BENEFICIEZ DES AVANTAGES D'UNE AFFILIATION A L'UFOLEP :

- Obtention de **l'agrément « jeunesse et sport »** pour bénéficier de financements publics et d'un accès facilité aux infrastructures sportives. (cf. pg 10)
- Accompagnement aux projets associatif, éducatif
- Aide à la création d'associations
- Formations de bénévoles associatifs
- Accompagnement au fonctionnement et au développement associatif
- Mise en réseau des associations
- Accompagnement à l'organisation de manifestations sportives
- Mise en place de **formations de bénévoles** (dirigeants, animateurs, officiels...)
- Une **formation PSC1 prise en charge financièrement par l'UFOLEP Oise pour les animateurs sportifs bénévoles** sera programmée (Nombre de places limitées, un animateur par association).
- **L'inscription aux calendriers sportifs** de compétitions et autres rencontres
- Le soutien au **développement de nouvelles activités**
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (autorisation préfectorale, subvention...)
- **Prêt de matériels** (cf. pg 15)
- Appartenance à un **réseau d'associations Sport/santé**
- Partager un projet sportif, éducatif et citoyen
- La possibilité d'intégrer **nos dispositifs nationaux et départementaux** : voir pg 18 & 19
- A travers l'adhésion de l'UFOLEP à Hexopée, les associations employeuses peuvent bénéficier d'un conseil juridique, de différentes conventions et documents types.

## BENEFICIEZ DE TARIFS PREFERENTIELS POUR :

- Des formations PSC1 - **licenciés UFOLEP : 40 €** (60 € tout public)
- Des formations qualifiantes
- Des événements spécifiques
- Si vous ouvrez, vous ou vos adhérents, un compte de notre part au Crédit Agricole Brie Picardie, vous bénéficierez de 30 € ainsi que de nombreux autres avantages tels que 25 % de réduction la 1<sup>ère</sup> année pour toute première souscription d'une carte bancaire et 50 % sur la 2<sup>ème</sup> carte. Envie de bénéficier de cette offre ? Rendez-vous sur [www.ca-briepicardie.fr](http://www.ca-briepicardie.fr) pour connaître l'agence Crédit Agricole près de chez vous.
- **Accord avec la SACEM** (les associations AF peuvent diffuser gratuitement durant leur cours de la musique non synchronisée)

## DES OUTILS AUX SERVICES DES ASSOCIATIONS UFOLEP

L'accès à une **plateforme en ligne** pour gérer ses adhérents : [affiligue.org](http://affiligue.org)

**Gestion des manifestations sportives avec possibilité d'inscription en ligne des participants** : [organisateurs.ufolep.org/](http://organisateurs.ufolep.org/)

Un outil de **création d'affiches et de flyers** en ligne : [creation.ufolep.org/](http://creation.ufolep.org/)

Un **guide des associations** : [adherents.ufolep.org](http://adherents.ufolep.org)



# TROIS EVOLUTIONS MAJEURES

## EVOLUTION DES CATEGORIES D’AFFILIATION

### Affiliation UFOLEP

- Associations ou section d’association où tous les adhérents de l’association sont licenciés UFOLEP et les bénéficiaires d’un UFO PASS.

Assurance RC acquise + locaux à usage temporaire.

- Les structures non associatives bénéficiant des services de l’UFOLEP.

### Affiliation UFOLEP +

Pour les associations ou section d’association où tous les adhérents n’ont pas une licence UFOLEP ou pour accueillir du public sur des séances d’essais ou découverte et/ou organiser des manifestations loisirs dans la limite de 300 personnes non licenciés sur l’année. Ces personnes feront l’objet de délivrance d’un Titre de Participation Occasionnelle.

### Affiliation UFOLEP Pro

Pour les associations et structures non associatives qui veulent plus que l’affiliation Ufolep PLUS et qui accueillent plus de 300 personnes non licenciés, sur des manifestations loisirs. Cotisation RC selon le chiffre d’affaire (totalité des produits N-1).

Cette affiliation est soumise à validation par le Comité départemental et sur conventionnement

### ATTENTION

Une association peut passer de l’affiliation UFOLEP de base à l’affiliation UFOLEP PLUS en cours de saison.

**Il ne sera pas possible de descendre d’une affiliation UFOLEP PLUS à une affiliation UFOLEP DE BASE en cours de saison.**

# EVOLUTION DES CATEGORIES DES LICENCES

- SUPPRESSION DES APPELATIONS PAR RISQUE
- **IL EST DESORMAIS IMPOSSIBLE DE DISSOCIER L'ASSURANCE DE LA LICENCE**

Dirigeant/officiel/animateur

Un seul et unique tarif

Multisport loisir

Anciennes activités  
R1 & R2 en loisir

Multisport compétition

Anciennes activités  
R1 & R2 en compétition

Multisport + loisir

Activités cyclistes  
en loisir

Multisport + compétition

Activités cyclistes  
en compétition

Sports mécaniques

Motocross

## ATTENTION

Un licencié peut passer de la licence loisirs en compétition en cours de saison.

**Il ne sera pas possible de passer d'une licence compétition à une licence loisirs en cours de saison.**

## NOUVEAU

Le licencié peut choisir l'activation numérique de sa licence pour simplifier la procédure.

**Il faut pour cela qu'il coche sur la demande de licence la ligne « je choisis l'activation numérique ».**

Une fois sa licence homologuée, il recevra sa licence par mail.

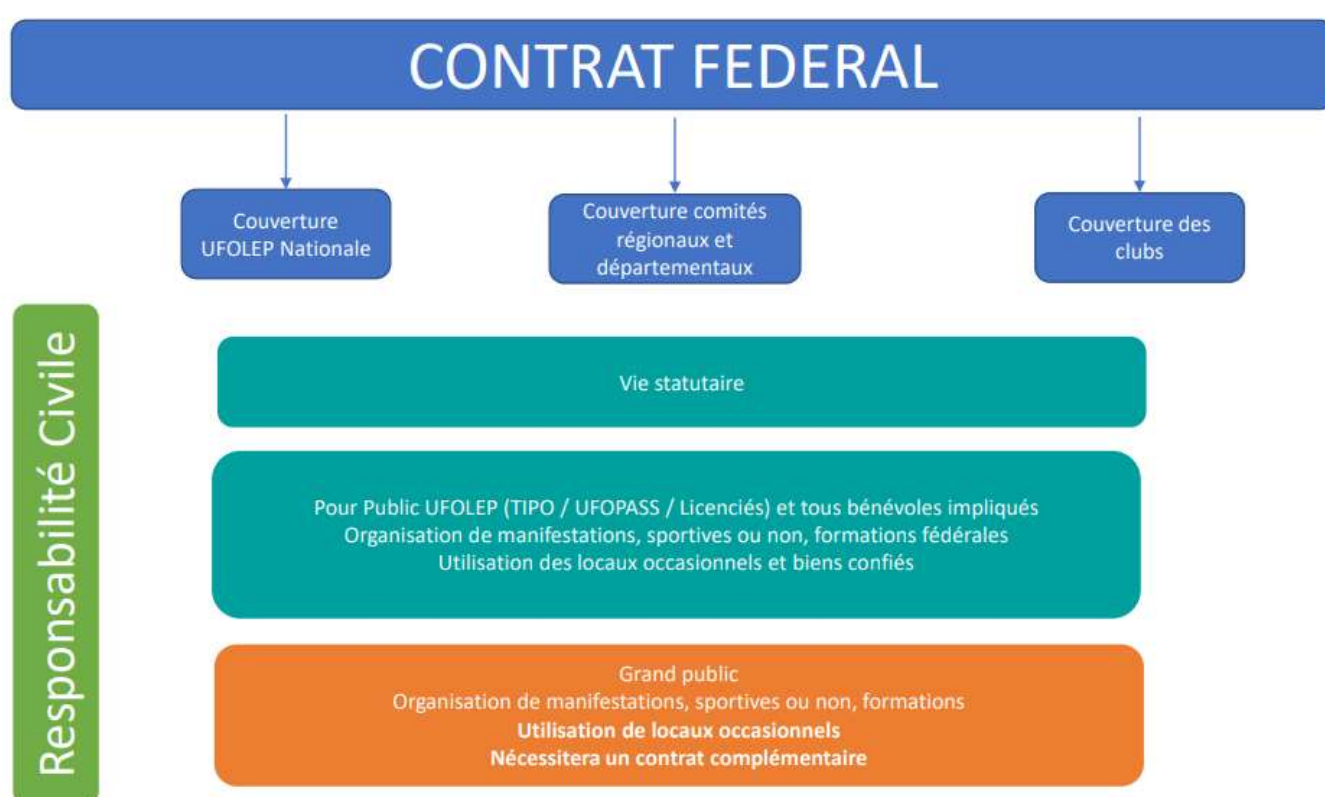
# EVOLUTION DE L'ASSURANCE

Conformément au Code du Sport (article L321-1), l'UFOLEP, en tant que fédération sportive, a souscrit un contrat Responsabilité Civile n°112548001604 par l'intermédiaire de Marsh auprès d'AXA.

## Article L321-1

Les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux.

Ces garanties couvrent également les arbitres et les juges, dans l'exercice de leurs activités.



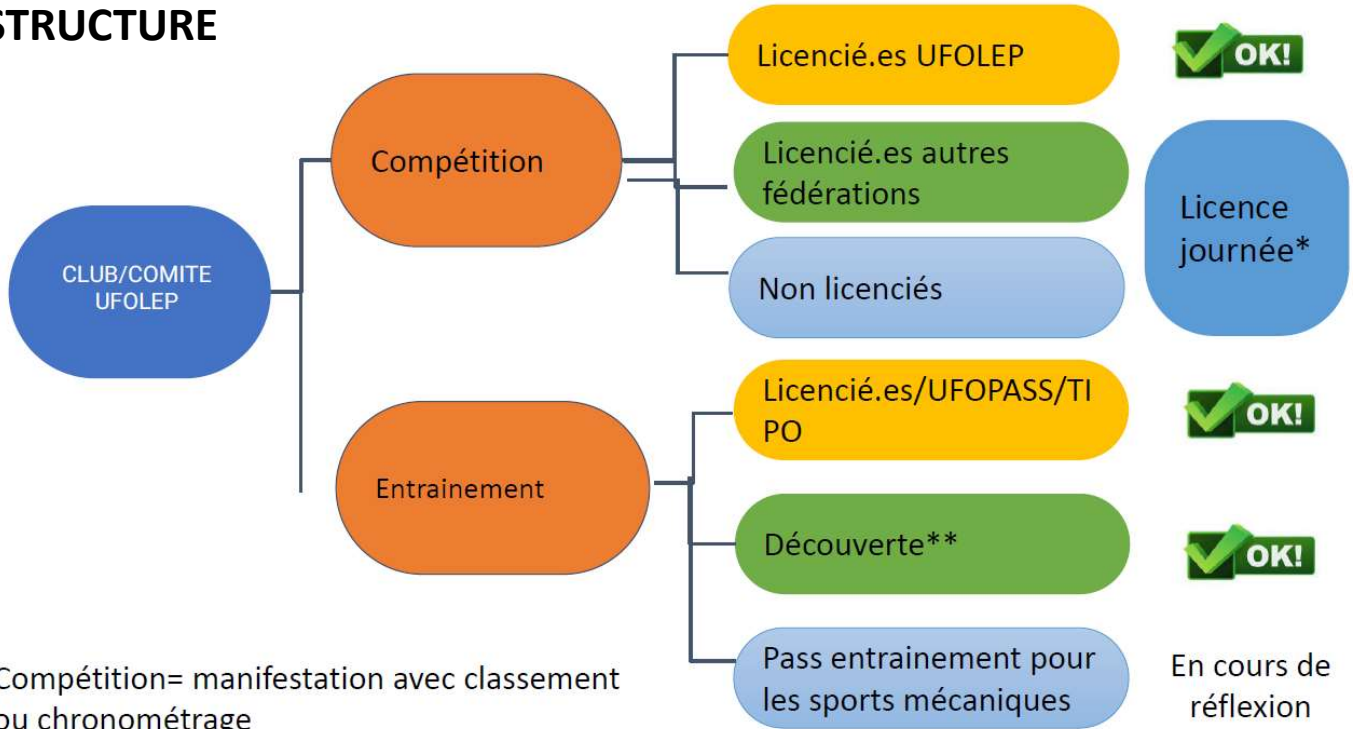
## CONTACT

<b>Par email</b>	Pour toute information sur votre contrat et vos garanties, vous pouvez nous contacter par email à : <a href="mailto:assurances.folep@marsh.com">assurances.folep@marsh.com</a>
<b>Par téléphone</b>	Pour toute question sur vos garanties, vous pouvez joindre votre équipe Marsh : <a href="tel:0187212779">01 87 21 27 79 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)</a>
<b>Par courrier</b>	MARSH S.A.S Département affinitaire TSA 59201 92088 Paris La Défense Cedex



# IL EST DESORMAIS IMPOSSIBLE DE DISSOCIER L'ASSURANCE DE LA LICENCE

## RESPONSABILITE CIVILE STRUCTURE

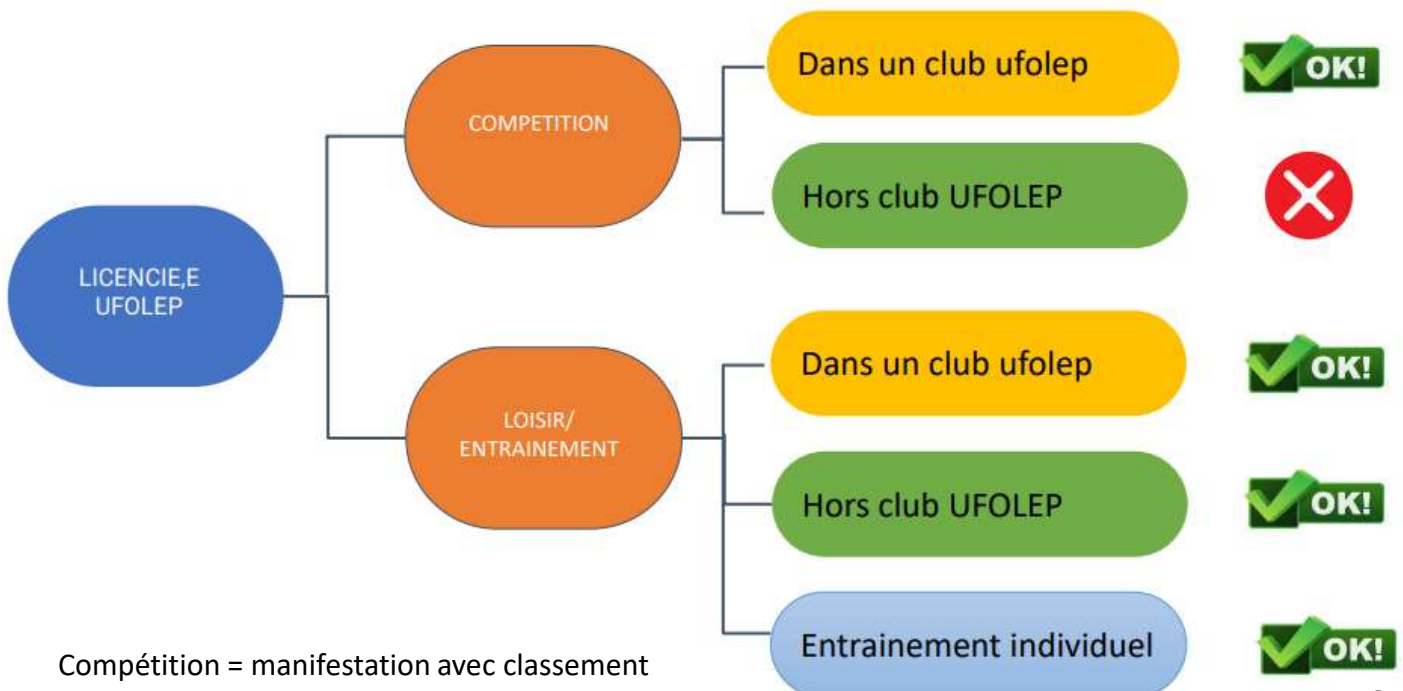


Compétition= manifestation avec classement ou chronométrage

\* IA

\*\*dans le cadre de l'affiliation plus ou pro

## INDIVIDUEL ACCIDENT ET RC INDIVIDUEL



Compétition = manifestation avec classement

# RAPPELS AFFILIATIONS & LICENCES

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

### A FOURNIR POUR TOUTE REAFFILIATION

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale  
Le bilan et le compte de résultat

Merci d'informer vos licenciés qu'il est **obligatoire** de vérifier et renseigner l'adresse mail et de signer leur demande de licence.

**Toute demande de licence non signée vous sera renvoyée.**

Les demandes de licences sont validées par le Comité UFOLEP Oise.

## VOUS ETES AFFILIE ? VOUS ETES AGREE !

« **L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L.131-8 vaut agrément.**

Une association n'a plus besoin de solliciter l'agrément ministériel dès lors que la fédération à laquelle elle s'affilie en est déjà détentrice.

**Une association affiliée à une fédération agréée par l'Etat pourra bénéficier des aides de l'Etat.** Toutefois, il convient de rappeler que cet agrément ne confère pas un droit à bénéficier des aides financières de l'Etat mais constitue un préalable indispensable à leur octroi.

## POUR TOUTE DEMANDE DE LICENCE DIRIGEANT/ENCADRANT

**Pour prévenir les violences, en particulier sexuelles, dans le milieu du sport, le ministère systématisé les contrôles d'honorabilité de tous les encadrants et dirigeants, juges, arbitres, salariés comme bénévoles.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020**, pour toute demande de licence encadrant ou dirigeant, le licencié devra certifier avoir été informé du contrôle d'honorabilité par l'état et l'accepter.

L'article L.212-9 du code du sport dispose que nul ne peut exercer des fonctions d'enseignement, d'animation, d'entraînement ou d'encadrement d'activités physiques et sportives, qu'il soit rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou l'un des délits suivants : violences, agressions sexuelles, trafic de stupéfiant, risques causés à autrui, proxénétisme et infractions assimilées, mise en péril de mineurs, usage de stupéfiants ou incitation à leur usage, dopage et fraude fiscale.

Pour les entraîneurs salariés, cette condition est examinée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCS/PP) lors de la demande initiale et de renouvellement de leur carte professionnelle. Le portail public des éducateurs sportifs permet aux clubs, non seulement de vérifier que leurs éducateurs détiennent bien leur diplôme, mais également la date de validité de cette carte professionnelle.

## HOMOLOGATION DES LICENCES

Pour participer à une épreuve le week-end avec sa licence définitive, toute demande devra être arrivée au service affiliation avant le **MERCREDI 12h00**.

# CERTIFICAT MEDICAL

## POUR TOUT PRATIQUANT ADULTE - JEUNE - ENFANT

**Attention on ne peut pas homologuer de licence s'il n'y a pas de certificat médical ou si la case correspondante n'est pas cochée.**

Un licencié doit :

- Cochez la case « j'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

### Santé du licencié-e

Les licencié-e-s sont soumis-e à un questionnaire de santé qui permettra de savoir s'ils doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication.

Les licenciés pratiquant une discipline à contraintes particulières (cf article D.231-1-5 du code du sport) se doivent de présenter un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. Sont concernés pour l'UFOLEP: le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine ; Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé ; Les disciplines motonautiques.

Pour les mineur-e-s agé-e-s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

J'ai rempli un questionnaire de santé et j'atteste avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé

Je remets à mon responsable associatif un certificat médical d'absence de contre-indication de la/les disciplines de moins d'un an. Date du certificat :

**OU**

- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de moins d'un an

### **Activités nécessitant la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique :**

- Le rugby, la plongée subaquatique y compris souterraine
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé
- Les disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du karting et du modélisme automobile radioguidé
- Les disciplines motonautiques

# MISE EN PLACE DES CALENDRIERS 2024/2025

**Vous organisez des manifestations sportives ?  
A vos agendas !  
Des réunions sont prévues  
pour mettre en place les calendriers.**

**Si plusieurs manifestations sont prévues le même jour,  
les associations présentes seront prioritaires.**

## CALENDRIER CYCLOCROSS

**LUNDI 9 SEPTEMBRE 2023 DE 18h30 A 20h00  
MAISON DE THER - 13, RUE ARAGO - Z.A.C. DE THER- 60000 BEAUVAIS**

## REUNION CALENDRIER SPORT DE NATURE

**ACTIVITES : raid, run&bike, randonnées (pédestre, cyclotourisme, VTT, roller, ...)  
course d'orientation, course sur route, course nature, trail, autre...**

**LUNDI 16 SEPTEMBRE 2023 DE 18h30 A 20h00  
MAISON DE THER - 13, RUE ARAGO - Z.A.C. DE THER- 60000 BEAUVAIS**

## REUNION CALENDRIER ATHLETISME/CROSS

**LUNDI 23 SEPTEMBRE 2023 DE 18h30 A 20h00  
MAISON DE THER - 13, RUE ARAGO - Z.A.C. DE THER- 60000 BEAUVAIS**

## FICHE D'INSCRIPTION D'UNE MANIFESTATION AU CALENDRIER SPORT DE NATURE 2024-2025

A renvoyer complétée par courrier ou par mail  
Comité UFOLEP Oise – 19, rue Arago – Z.A.C. de Ther – 60000 BEAUVAIS  
ou à **rapporter complétée le jour de la réunion**

### NOM DE L'ASSOCIATION :

Nom et prénom du responsable organisateur (inscription) :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :

Site internet :

Prix de l'inscription :

Date limite d'inscription :

### NOM DE LA MANIFESTATION :

DATE :

LIEU :

Il s'agit :  d'une compétition  d'une manifestation loisirs (sans classement ni chrono)

raid

run & bike

course pédestre

trail

randonnée

autre :

Quelle activité ? ( V.T.T., roller, quad, équestre, pédestre, etc.) :

Heure et lieu de remise des dossards :

Heure du briefing :

Heure de départ :

Nombre de kilomètres du/des parcours :

Matériel obligatoire :

Nombre d'équipes/de personnes maximum :

### DESCRIPTIF DU PARCOURS, DE L'ORGANISATION :

## LES BESOINS EN FORMATION 2024 - 2025

Document téléchargeable sur le site du Comité UFOLEP Oise :  
cd.ufolep.org/oise – rubriques Vie associative – Boîte à outils – Prêts de matériel

**Association :**

**Discipline :**

**Adresse :**

**Président :**

**Mail :**

### **Cochez les différents besoins**

- Formation PSC1
- Formation d'animateur
- Formation d'officiel
- Formation de dirigeant
- Formation informatique
- Formation comptabilité
- Autres :



## DEMANDE DE MATERIEL

Le Comité UFOLEP Oise propose de nombreux services aux associations affiliées, comme l'accompagnement au montage de projet, mais aussi du prêt de matériel qui peut être emprunté ou loué sous conditions et sous réserve des disponibilités :

- Arche de départ
- Phare d'escalade
- Signalétique
- Matériel sportif
- Matériel vie associative (percolateur, caméra gopro, vidéo projecteur...)

Cette fiche de réservation du matériel peut-être téléchargeable sur le site du Comité UFOLEP Oise avec une liste détaillée du matériel disponible (Onglet vie associative – Boîte à outils).

---

L'association :

Représentée par :

En qualité de :

Tél :

Matériel demandé :

Date de l'emprunt :

du :

au :

Durée du prêt :

Date de retour du matériel :

A

le

# CAHIER CENTRAL

## VALORISATION DES BENEVOLES

### RÉCOMPENSES DEPARTEMENTALES 2025

Le **Comité de l'Oise UFOLEP** vous propose d'honorer par une récompense départementale les personnes qui apportent régulièrement leurs concours aux associations affiliées à l'UFOLEP.

Si vous pensez qu'une personne de votre association (responsable, parents, ...) mérite cette distinction, nous vous demandons de nous le faire savoir en motivant votre avis au moyen du coupon ci-dessous. Ce coupon est à nous **renvoyer impérativement AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024**

✂

#### RÉCOMPENSES DEPARTEMENTALES 2025

L'association :

propose Madame ou Monsieur :

titulaire de la licence n° :

Adresse : .....

Profession : .....

Fonctions actuelles au sein du Comité / association : .....

Fonctions antérieurement occupés : .....

Nombres d'années au service de l'UFOLEP : .....

RECOMPENSES DEJA OBTENUES :

Diplôme :                      date : .....

Médaille de bronze              date : .....

Médaille d'argent              date : .....

Justification de la proposition :

.....  
.....  
.....  
.....

A                      le

Le Président

A RETOURNER **AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024 IMPÉRATIVEMENT**  
**COMITE UFOLEP OISE – 19, rue Arago – Z.A.C. de Ther – 60000 BEAUVAIS**  
Tél : 03.44.15.32.07 - E. mail : [ufolep@laligue60.fr](mailto:ufolep@laligue60.fr)

## VALORISATION DES BENEVOLES

Les bénévoles, piliers des associations, offrent de leur temps, de leur savoir-faire. Comment les remercier, reconnaître leurs actions au sein de nos associations ?

Le Comité UFOLEP Oise vous permet d'honorer par une récompense départementale ou nationale (sous conditions) les personnes qui apportent régulièrement leurs concours.

Si vous pensez qu'une **personne licenciée** de votre association (responsables, animateurs, bénévoles ...) mérite cette distinction, vous pouvez nous renvoyer complété l'imprimé de demande de récompense (ci-dessous).

### RÉCOMPENSES NATIONALES 2025

Le **Comité de l'Oise UFOLEP** vous propose d'honorer par une récompense nationale les personnes qui apportent régulièrement leurs concours aux associations affiliées à l'UFOLEP et qui ont déjà reçu une récompense départementale. Les délais minimums exigés pour l'attribution des récompenses aux militants, sont fixés à :

3 ans d'ancienneté pour le diplôme de reconnaissance, puis

5 ans pour la médaille de bronze, puis

7 ans pour la médaille d'argent, puis

7 ans pour la médaille d'or.

Si vous pensez qu'une personne de votre association (responsable, parents, ...) mérite une telle distinction, nous vous demandons de nous le faire savoir en motivant votre avis au moyen du coupon ci-dessous.

Ce coupon est à nous **renvoyer impérativement AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024**

✂ -----  
**RÉCOMPENSES NATIONALES 2025**

L'association :

propose Madame ou Monsieur :

titulaire de la licence n° :

Adresse : .....

Profession : .....

Fonctions actuelles au sein du Comité / association : .....

Fonctions antérieurement occupés : .....

Nombres d'années au service de l'UFOLEP : .....

RECOMPENSES DEJA OBTENUES :

Diplôme :                      date : .....

Médaille de bronze                      date : .....

Médaille d'argent                      date : .....

Justification de la proposition : .....

.....

.....

.....

A                      le

Le Président

A RETOURNER

**AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024 IMPÉRATIVEMENT**

**COMITE UFOLEP OISE – 19, rue Arago – Z.A.C. de Ther – 60000 BEAUVAIS**

Tél : 03.44.15.32.07 - E. mail : [ufolep@aligue60.fr](mailto:ufolep@aligue60.fr)

# LES DISPOSITIFS UFOLEP

DECOUVREZ, ADHEREZ, DEVELOPPEZ !

## LES SUPERS HERO.INE.S UFOLEP

Préparez votre rentrée sportive avec l'opération découverte en vous appuyant sur le un kit de communication complet aux couleurs de nos super-héro.ine.s.

**Et/ou**

Créez des écoles multisport UFOLEP avec des animateurs diplômés, et faites de vos petits adhérents des supers héros !

Transformer leurs apprentissages en supers pouvoirs !



*A Mon Rythme*  
je cultive mon bien-être

L'**UFOLEP** vise à rendre accessible sur l'ensemble du territoire et à destination des publics les plus en difficultés, une offre « **sport Santé Bien Être globale et inclusive** », via la création de **Maison Sport Santé Société**

## Toutes Sportives

Le dispositif **Toutes Sportives** souhaite redonner du sens à l'effort et l'activité physique et sportive, faire pratiquer des sports ou pratiques avec plaisir et pédagogie positive, développer la communication de proximité (directement auprès des publics féminins et des familles), prendre largement en compte les dimensions psychologiques et familiales, et surtout affiner l'offre sportive pour la rendre plus adaptée à la demande féminine.



## UFO STREET

**3 AXES PRINCIPAUX :**

- ▶ Aménager des équipements sportifs, culturels et associatifs sur des espaces choisis.
- ▶ Proposer des RDV sportifs, tournois, des animations, démonstrations et initiations sportives.
- ▶ Accueillir des jeunes, enfants et adolescents autour d'activités liées aux cultures urbaines : street, hip hop, double dutch, street workout, RDV bien être plein air.

## KID BIKE

**Promouvoir le « savoir-rouler » sur mon territoire**

**Découverte du VTT et du perfectionnement de sa pratique** à travers une démarche d'apprentissage originale : des fondamentaux techniques et des connaissances transversales (mécanique, lecture de carte, sécurité, ...).

Le KID BIKE est la réponse de l'UFOLEP aux nombreux **enjeux sociétaux autour de la pratique du vélo** : mobilité (aller à l'école, au club de sport, ...), accès à une pratique sportive, lutte contre la sédentarité, éducation à la sécurité routière, respect de l'environnement, ...





**Avec les dispositifs UFOLEP M2S et UFO3S, les associations peuvent demander auprès du Comité UFOLEP Oise à être labellisées « association Sport/Santé ».**  
**Il leur sera alors possible d'accueillir les publics orientés en fin de programme.**

L'UFOLEP Oise obtient en 2019 le label « **Maison Sport-Santé Société/UFO3S** », décerné par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires). Ce projet est à destination de publics issus de territoires prioritaires QPV et ZRR (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et Zones de Revitalisation Rural), alors que le label « **Maison Sport Santé/M2S** » obtenu du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère chargé des Sports le 16 mars 2021 **élargit le champ d'actions à toutes les personnes** souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Nous sommes également en mesure de nous adresser à des personnes souffrant d'affections longue durée, de maladies chroniques, de cancers et qui nécessitent sur prescription médicale d'une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des professionnels.

## PARCOURS DU BENEFICIAIRE EN TROIS ETAPES

### LA MAISON SPORT SANTE, C'EST BOUGER POUR SA SANTE !

Nous accueillons toutes les personnes qui le souhaitent, quelque soit leur sexe, leur âge, leur condition physique, en situation de handicap ou non. Nous les accompagnerons au mieux dans leur démarche de **découverte ou de reprise d'activités physiques et sportives** à des fins de santé et de bien-être, sur prescription médicale ou non. **Notre mission** :

1

#### ACCUEILLIR INFORMER

Entretien individualisé visant à évaluer la condition physique, les souhaits et la motivation

2

#### METTRE EN PLACE UN PROGRAMME PERSONNALISE ENTRE 3 ET 12 MOIS

Evaluation de milieu et fin de parcours, suivi et accompagnement adapté

3

#### EN FIN DE PROGRAMME

- Reconduite du programme
- Ou orientation dans une association labellisée « sport santé »
- Ou orientation dans une association locale

**Pour nous rejoindre c'est très simple! Prenez un rendez-vous pour réaliser un bilan d'activité physique au 03.44.15.32.07. Une équipe de professionnels du sport et de la santé sera à l'écoute et proposera un programme adapté.**

# VIE SPORTIVE

**RAPPEL**

## MUTATIONS

Les périodes de mutation n'existent plus.

Les adhérents doivent respecter les procédures suivantes :

Adhérent n'ayant pas encore renouvelé sa licence : Il fait le choix libre et sans contrainte d'aller prendre sa licence où il le souhaite (sans aucune forme de procédure ou limitation de temps).

Adhérent ayant renouvelé sa licence : Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, le formulaire de mutation dûment rempli, ainsi qu'un chèque de 100 euros à l'ordre du Comité UFOLEP Oise correspondant au droit de mutation.

Le Président de l'association quittée a 15 jours pour faire parvenir éventuellement son avis au comité départemental UFOLEP. Si avis négatif c'est le comité qui statue.

## ACTIVITES CYCLISTES

**RAPPEL**

Pour tout contact avec la Commission Sportive Départementale activités cyclistes, une seule adresse mail : [cyclismeufo60@outlook.fr](mailto:cyclismeufo60@outlook.fr)

### **POUR LES ORGANISATEURS : mesures obligatoires à respecter :**

- Chaque club devra nommer un « Monsieur Sécurité » (**délégué sportif**) afin de prévenir et de rappeler les normes à respecter pour éviter les accidents. Ce peut être le Président ou une autre personne désignée.
- **Port du casque obligatoire** (obligation contractualisée avec l'assurance).
- Délimitation des zones spécifiques pour les coureurs et les participants s'échauffant.
- **Souscription obligatoire d'une assurance pour la manifestation** (ACT - activités cyclistes temporaires).

Le sur-classement doit rester exceptionnel (cf. mémento médical 2002).

### **Il nécessite systématiquement la présentation d'un certificat médical.**

- Un **sur-classement « simple »** (d'une année) autorise la pratique dans l'année d'âge immédiatement supérieure.
- Un **sur-classement « exceptionnel »** (de deux années) nécessite l'examen du **médecin fédéral UFOLEP départemental** ou régional (DUBOIS Arnaud -22, rue de la Poste - 80690 AILLY/ Haut Clocher - 03 22 28 51 41).

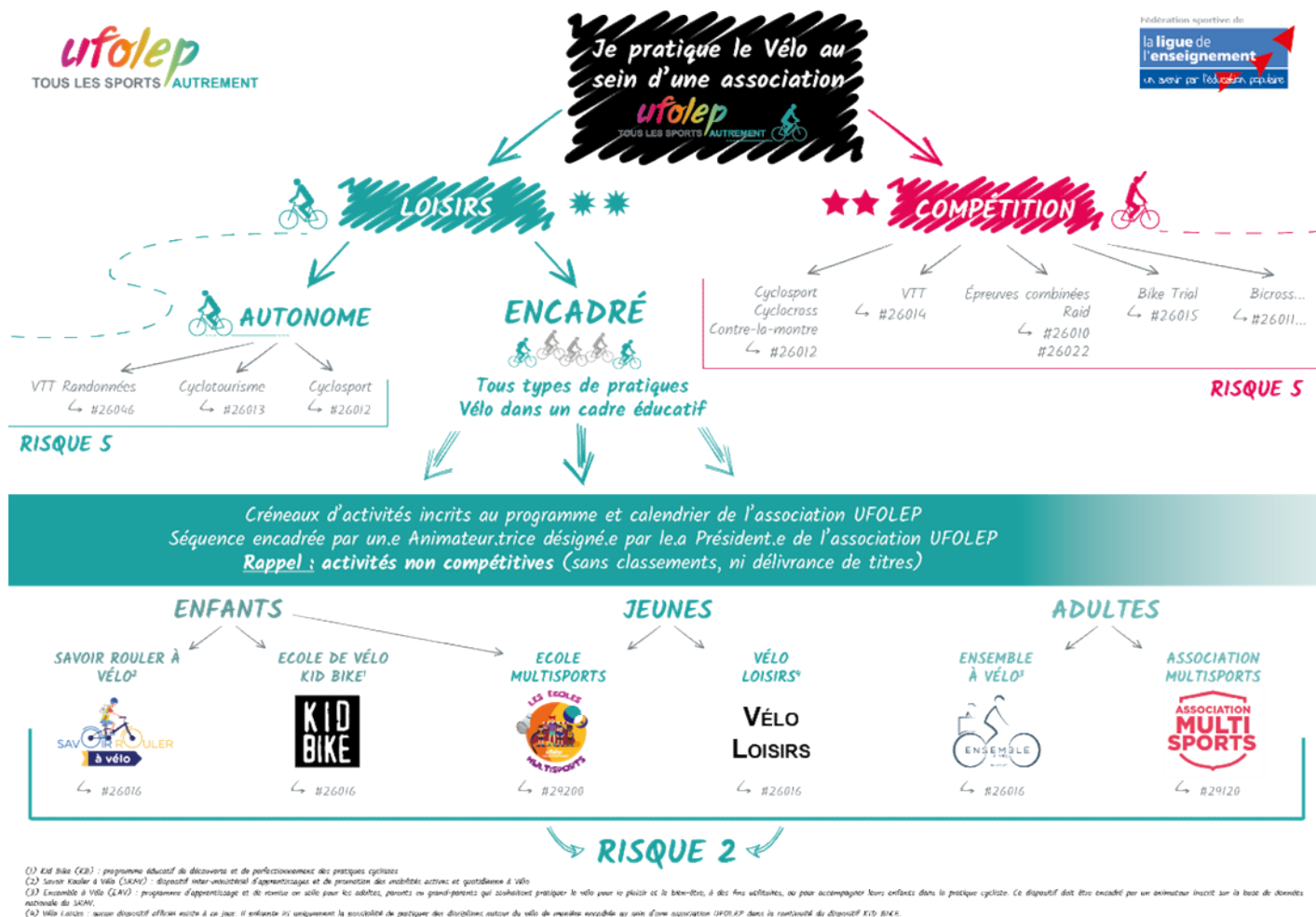
### **Le certificat de sur classement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré.**

Dans cette activité, le sur-classement est indispensable pour certains jeunes pratiquant aussi à la FFC. Le certificat de sur-classement est néanmoins obligatoire.



# VIE SPORTIVE

## VELO EDUCATIF – RECAPITULATIF



## ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

**RAPPEL** : une plateforme d'engagement est à disposition des organisateurs de manifestations sportives pour **gérer les inscriptions, engagements et paiements en ligne** : <https://organisateurs.ufolep.org/>

Les **calendriers UFOLEP des manifestations sportives** sont définis en concertation entre les associations concernées par les activités.

Si vous souhaitez inscrire votre manifestation au calendrier, les dates pour les réunions de préparation sont à la page 12.

# LABELLISATION DES ASSOCIATIONS

## UFOLEP OISE

**Valorisation de votre association : le label UFOLEP Oise** est la garantie d'une qualité de vie associative. Vous souhaitez l'obtenir ? Des informations sur la modalité de labellisation vous sont communiquées.

La labellisation est un outil au service de l'association.

Une association labellisée, c'est la garantie d'une qualité de vie associative assurée.

### **Le label UFOLEP 60 pour qui ?**

Toutes les associations UFOLEP de l'Oise

### **Pourquoi labelliser son association ?**

- Etablir un diagnostic en auto - évaluation
- Fonctionner plus aisément
- Valoriser son association auprès des partenaires

### **Comment labelliser son association ?**

En renvoyant le dossier dûment complété.

### **UN CONTRAT POUR 3 ANS :**

#### **Le comité UFOLEP 60 s'engage à :**

- Assurer la promotion de l'association labellisée,
- Valoriser et soutenir les projets de l'association,
- Attribuer un bon d'achat de 100 € (acquisition matériel pédagogique), au nom de l'association, ainsi qu'une action de formation.

#### **L'association s'engage à :**

- Respecter les critères identifiés dans le dossier
- Favoriser les échanges entre l'association et le Comité UFOLEP 60
- Valoriser et soutenir les projets du Comité départemental UFOLEP
- Faire un bilan à N+3

#### **La démarche**

1. Le dossier de demande de label est téléchargeable sur le site UFOLEP Oise : <http://cd.ufolep.org/oise>, (menu Vie associative, rubrique Boîte à outils – article Label UFOLEP Oise)
2. Lors d'une réunion de validation, étude des dossiers et délivrance ou non des labels.
3. Le Comité invite les associations pour l'annonce officielle « des associations labellisées» (date et lieux à définir).
4. L'association invite le Comité à la remise de son Label UFOLEP dans la mairie de son siège social.

# SERVICE CIVIQUE



## Un dispositif gagnant entre votre association et un jeune engagé entre 16 et 25 ans

**Vous avez des jeunes engagés dans votre association ? Soutenez-les en engageant votre association : optez pour le dispositif Service Civique !**

Toutes les associations affiliées (dont les comités et associations UFOLEP) peuvent bénéficier de **l'agrément « Service Civique »** et demander la mise à disposition de jeunes en mission via la Ligue de l'enseignement.

Cet agrément donne la possibilité aux associations affiliées :

- de renforcer leurs ressources humaines par des jeunes volontaires (jeunes adhérents ou enfants de licenciés)
- et d'engager de nouvelles **actions de développement sportif**.

Le service civique permet à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans de consacrer de 6 à 12 mois à une mission d'intérêt général dans le domaine du sport, ou autre domaine transversal au sport (environnement, santé, patrimoine, ...) au sein d'une association en bénéficiant d'une indemnité (580€ par mois), d'un accompagnement et de formations.

L'UFOLEP vous propose plusieurs fiches pratiques qui pourront vous aider à définir les missions du volontaire, exemple :

- sport santé - sport et pratique des séniors
- sport et pratiques des personnes en situation de handicaps
- développement des activités sportives et éducatives dans les territoires ruraux.

Le comité départemental peut aussi vous aider à monter un projet inter associatif afin de mutualiser l'action du service civique sur plusieurs associations !

# DEFISCALISATION DES FRAIS DE BENEVOLE

## La défiscalisation des frais bénévoles engagés non remboursés

### Le saviez-vous ?

Si, **en tant que bénévole**, vous engagez des frais et que vous n'en demandez pas le remboursement, **vous avez droit à une réduction d'impôt sur le revenu**, à certaines conditions.



## Que dois-je savoir ?

- Le la bénévole doit agir **gratuitement** et intervenir pour le compte de l'association,
- L'association pour laquelle il.elle œuvre doit être **d'intérêt général à but non lucratif** <sup>1</sup>,
- Le la bénévole doit détenir des **pièces justificatives de ses frais** mentionnant l'objet de la dépense pour les fournir à la comptabilité de l'association concernée,
- Le la bénévole doit **déclarer par écrit abandonner** le remboursement des frais engagés,
- Si les frais sont liés à **l'utilisation d'un véhicule personnel**, un barème forfaitaire est appliqué <sup>2</sup>,
- Ces frais sont considérés comme **un don** et donne lieu à la délivrance d'un **reçu fiscal** par l'association faisant foi pour bénéficier de la réduction d'impôt.

## Informations développées

- <sup>1</sup> Un organisme est d'intérêt général s'il remplit les 3 conditions suivantes : Il n'exerce pas d'activité lucrative; sa **gestion est désintéressée**, il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personne. Le champ sportif fait partie de la liste des domaines d'activités reconnu d'intérêt général pour les associations ([code général des impôts article 200](#)).
- Pour vérifier votre éligibilité à recevoir des dons retrouvez l'ensemble des informations sur [cette page du Guide Asso Ufolep](#) pour faire une demande de rescrit fiscal.
- <sup>2</sup> Le barème fixe un montant forfaitaire par kilomètre parcouru et fait une distinction entre voiture et 2-roues. Pour un véhicule automobile 0,324 € par kilomètre parcouru (en 2021 déclaré en 2022). Ce montant, retenus par les services des impôts, est diffusé dans la [Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021](#).

Pour plus de détails consultez le site [gouv.fr](http://gouv.fr)



# LES FORMATIONS

## SPORTIVES

L'UFOLEP Oise propose des formations multisports diplômantes qui permettent d'encadrer contre rémunération dans le respect de la réglementation en vigueur :

- **Plan de formation fédéral** : animateur bénévole
- **CQP ALS (certificat de qualification professionnelle)**  
Le titulaire du diplôme pourra sensibiliser, initier la pratique d'activités de loisirs sportifs variés, en autonomie et vers tous les publics et poursuivre sa formation vers un brevet d'état.
- **BPJEPS (brevet professionnel jeunesse éducation populaire)**  
Le titulaire du diplôme réalise pour tous les publics des prestations éducatives dans le but de développer et maintenir les capacités physiques individuelles, découvrir, sensibiliser et initier à des activités physiques ou sportives.

## SECOURISME

### **PSC1 : une formation de 7h30 pour sauver une vie !**

La formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent maîtriser les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

### **Pourquoi passer une formation PSC1 ?**

Pour être capable de porter secours dans tous les moments de la vie quotidienne, scolaire, professionnelle et sociale.

**Pour qui ?** Accessible et ouvert à **tous** à partir de 10 ans.

**Tarif préférentiel pour les licenciés UFOLEP : 40 € (60 € tout public)**

### **Dispositif « Eduquer c'est prévenir »**

Initiation pour les enfants de 4 à 9 ans de 45 mn

### **Sensibilisation aux « Gestes que sauvent »**

A partir de 10 ans, d'une durée de 2 heures



**PROCHAINEMENT :**

**LE CALENDRIER DES FORMATIONS PSC1**

# LE PASS'SPORT

<https://www.pass.sports.gouv.fr/>



Grâce au dispositif Pass'sport contribuez à accueillir encore plus de jeunes dans vos clubs et offrez leur la possibilité de bénéficier d'une aide à la pratique par une déduction de 50€ à l'inscription qui vous sera intégralement remboursée par l'Etat.

## Comment se faire rembourser en tant que structure ?

**LE PASS SPORT**  
C'EST POUR QUI ?

**5,4 millions de jeunes de 6 à 18 ans** dont les familles sont déjà bénéficiaires de :

- L'Allocation de Rentrée Scolaire
- L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- L'Allocation aux Adultes Handicapés pour les 16/18 ans



La structure sportive demande le remboursement du Pass'Sport via Le Compte Asso (LCA) pour tous les jeunes éligibles accueillis entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2023. Pour cela :

1 La structure doit disposer d'un espace sur l'application LCA : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> Si la structure n'a pas créé son espace, il est possible de suivre la notice disponible sur le portail Pass'Sport : [www.pass.sports.gouv.fr](http://www.pass.sports.gouv.fr)

Si la structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est attendue au sein de LCA.

2 Dans l'identité de la structure, cocher :  
 **Dispositif Pass'Sport**  
 **Accueil des personnes en situation de handicap** (si la structure le propose)

Et renseigner les activités.

Déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que le RIB à jour.

3 Dès fin août, la structure peut saisir les codes individuels Pass'Sport des jeunes directement sur Le Compte Asso (LCA) - Pass'Sport.

4 Le remboursement sera effectif dans un délai d'un 1 mois après vérification, par les services instructeurs des documents d'affiliation ou d'agrément et des RIB déposés sur LCA.

Le dispositif est valable pour des inscriptions prises dans les structures entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2023.

Les inscriptions faites dès le mois de juin devront être confirmées par la présentation du code par le jeune à la rentrée sportive.

5 Les déductions appliquées seront alors remboursées.

Les éventuels chèques de caution devront alors être restitués.





LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE  
S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

# Pass Sports Citoyen

MON DROIT 

**15 €**

D'AIDE POUR FINANCER  
MON ACTIVITÉ SPORTIVE  
EN CLUB.\*

MON DEVOIR 

**RESPECTER**

LES VALEURS CITOYENNES  
DU SPORT DANS LE CADRE  
DE MA PRATIQUE SPORTIVE.

POUR LES JEUNES DE  
- DE 18 ANS



\* VOIR LES CONDITIONS SUR LE SITE OISE.FR

Des aides financières concrètes pour former les citoyens de demain.  
Pass Sports Citoyen, c'est le moment de t'inscrire !

Plus d'informations sur



## S'engager à la Ligue, à l'Ufolep

C'est faire le choix d'une  
fédération sportive et citoyenne.

C'est faire le choix d'une  
pratique unisport et/ou  
multisport responsable  
et solidaire.

C'est faire le choix d'une  
pratique de loisir / compétitif  
et/ou d'insertion sociale et  
professionnelle.

C'est faire le choix d'un  
programme d'affiliation et  
d'adhésion adapté à la forme  
de pratique de mon association  
et aux besoins de mes  
adhérents.

C'est avoir accès aux différents  
programmes et événements  
locaux et nationaux de la  
fédération.

C'est faire partie d'un réseau  
local et national au service du  
sport pour toutes et tous.

C'est agir pour une société  
plus juste, égalitaire et  
humaniste au sein du premier  
réseau affinitaire multisport et  
citoyen de France.

**Rejoignez-nous !**

### Contact :

#### UFOLEP OISE

19, rue Arago – Zac de Ther  
60000 BEAUVAIS  
ufolep@laligue60.fr  
03.44.15.32.07

<http://cd.ufolep.org/oise>

Suivez nos actualités sur  
Facebook en likant notre page :  
Comité UFOLEP Oise

## EN RESUME

par internet

01



Rendez-vous sur  
[www.affiligue.org](http://www.affiligue.org)

02



Renseignez votre identifiant et mot  
de passe de dirigeant.e d'association  
(Si vous ne l'avez pas contactez  
la fédération)

03



Modifiez les informations,  
imprimez, datez et signez  
le document

04



Envoyez le document scanné  
depuis **Webaffiligue**, par courrier  
ou déposez-le à la fédération

Vous pouvez commencer à gérer vos demandes d'adhésions en ligne.

par courrier

01



Vérifiez, modifiez et  
complétez les informations  
de formulaire d'affiliation

02



Faites dater et signer le document  
par le ou la responsable  
de l'association.

03



Déposez ou envoyez le document à  
la fédération accompagné du bon  
de commande et du règlement de  
l'affiliation.

Lorsque la fédération aura validé votre demande, vous pourrez  
commencer à gérer vos demandes d'adhésions en ligne.

## les procédures d'affiliation